

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 4 – Mars 2006

## COMITES DE MASSIF ET COMMISSIONS DES UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

Les **comités de massif** sont des organes consultatifs, donnant un avis aux régions et au gouvernement sur les questions de politique de la montagne. Ils sont au nombre de 5 : Alpes, Massif Central, Jura, Pyrénées et Vosges. Les élus, conseillers régionaux, généraux et représentants des communes y sont majoritaires. En font également partie, les représentants des activités économiques ainsi que les représentants d'associations et d'organismes gestionnaires de parcs et des personnes qualifiées. C'est en tant qu'association de tourisme et de sports de nature que la FFCAM est présente dans deux comités de massif : celui des Alpes et celui du Massif Central. Le comité de massif est co-présidé par le préfet coordonnateur de massif (le préfet d'une des régions concernées) et un élu.

Les comités de massif se penchent sur différentes questions comme les services aux populations, les questions foncières, la forêt, l'urbanisation, l'agriculture, les politiques contractuelles, le tourisme, les transports, etc.

Différentes commissions sont constituées au sein des comités, pour traiter des points particuliers. C'est ainsi qu'existent les commissions spécialisées des **Unités Touristiques Nouvelles**, dites commissions UTN. Une UTN est une opération de développement touristique ou d'aménagement régie par la loi Montagne de 1985. Sont visées les opérations d'urbanisation ou d'équipement d'un site vierge ou en discontinuité avec un aménagement existant, si cela doit entraîner une modification substantielle de l'économie locale, des paysages ou des grands équilibres naturels, ou celles augmentant sensiblement la capacité d'hébergement ou des remontées mécaniques. La commission UTN donne un avis au préfet coordonnateur de massif, à qui revient en définitive le pouvoir d'autoriser ou non la réalisation de ces aménagements. Là encore, la FFCAM a un représentant dans les commissions UTN du massif des Alpes et du Massif Central.

Dans les Alpes, au cours de l'année 2005 ont été examinés entre autres les dossiers de Sainte-Foy en

Tarentaise, de la Turra (extension de Val Cenis), d'Isola 2000 et d'Auron.

Dans le Massif Central, il s'agit essentiellement d'opérations immobilières, même si parfois elles sont camouflées en « golf résidentiel » comme à l'Hospitalet du Larzac.

Les associations de protection de l'environnement (comme Mountain Wilderness) et le CAF doivent souvent intervenir et s'opposer à ces projets d'aménagement de l'espace montagnard, quand ils sont nuisibles à l'écosystème et à l'intérêt des pratiquants d'activités de nature.

Malgré cela, on peut dire que ces commissions UTN deviennent, à de rares exceptions près, des commissions de validation, dans la mesure où, les élus, largement majoritaires, paraissent soucieux de ne pas entraver les projets de leurs collègues.

Il peut arriver cependant que les objections soulevées par les associations, même si elles n'empêchent pas la majorité de la commission de donner un avis favorable, peuvent influencer sur la décision du préfet coordonnateur de massif. Ainsi le projet du massif de la Turra a été rejeté par le préfet en avril 2005. Il a été représenté, quasiment à l'identique une seconde fois et a recueilli à nouveau un avis favorable de la commission le 15 décembre 2005. Presque 3 mois après, la décision du préfet n'est toujours pas connue.

Pour en savoir plus : [jp.buraud@wanadoo.fr](mailto:jp.buraud@wanadoo.fr)  
[guyrosenberg@wanadoo.fr](mailto:guyrosenberg@wanadoo.fr)

### PETITION CONTRE LES LOISIRS MOTORISES

Nous vous rappelons que la date limite pour nous faire parvenir les signatures papier de la pétition pour la stricte application de la loi de 1991 relative à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels est toujours fixée au **31 mars 2006**.

Nous vous incitons vivement à faire circuler la pétition autour de vous, en milieu cafiste ou non, l'enjeu est important !

## BREVES DES CALANQUES

Dans le courant de l'année 2005, le Club Alpin Français Marseille Provence avait signalé au GIP des Calanques la présence d'une construction nouvelle en bois dans la calanque de Morgiou. Après intervention du Directeur du Groupement auprès du Préfet, de la ville de Marseille et de la DIREN, il a été récemment constaté la disparition de la construction illégale. Il n'a même pas été nécessaire de se fâcher.

Comme quoi il y a des préfets qui savent faire appliquer la loi.

Pour plus d'info : pierre.lemery-peissik@wanadoo.fr

## LECTURE

Le Club Alpin suisse a édité un excellent ouvrage didactique sur les Alpes "les Alpes, un monde vivant", qui aborde les différents aspects de la flore, de la faune, de la géologie, de la nivologie/glaciologie, et qui ne fait pas double emploi avec le manuel de la montagne de la FFCAM. Il est possible de vous le procurer, soit en le commandant au CAS (ce qui est à la fois compliqué et onéreux en raison des frais de virement international), soit en allant le chercher sur place, ce qui est toujours agréable mais peut revenir cher si vous habitez Lamotte-Beuvron ou Villedieu les Poëles. Si un nombre significatif de cafistes était intéressé, nous envisageons une commande groupée au niveau de la fédération.

Pierre Lemery-Peissik

Pour commander : u.ohlhauser@ffcam.fr

## LA LOI MONTAGNE A 20 ANS

A l'initiative du Club Alpin Français, un Groupe « Montagne » inter-associatif a été créé en 1997, au sein du Comité français pour l'UICN (Union mondiale pour la Nature).

Ce groupe a réalisé en 2002 un premier document intitulé « Propositions pour la Montagne » qui a été largement diffusé.

Dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la « Loi Montagne » de 1985 et avec l'aide d'un étudiant stagiaire, le groupe a réalisé une plaquette de 16 pages, intitulé « 1985-2005 : 20 ans de loi Montagne, Bilan et propositions » qui vient d'être publié par le comité français pour l'UICN et qui constitue une synthèse du travail effectué par le groupe.

Des exemplaires de cette plaquette (gratuite) sont à la disposition des clubs qui peuvent se la procurer en s'adressant au siège fédéral (Service Vie associative).

Pierre Bontemps / s.sigda@ffcam.fr

## HOTES ET VISITEURS DE L'HIVER

Le Parc national des Écrins a lancé une campagne de sensibilisation au respect de la montagne en hiver, qui comprend essentiellement un dépliant très instructif sur la vie hivernale de la faune et des conseils pour l'utilisateur afin de déranger le moins possible.

Renseignements et commandes : claire.gondre@espaces-naturels.fr

www.les-ecrins-parc-national.fr

## EN 2006, QUE LA MONTAGNE EST BELLE !

Les clubs souhaitant participer à l'opération cette année sont invités à se faire connaître auprès du service Vie Associative et Environnement :  
s.sigda@ffcam.fr (cf courrier aux clubs du 10/02/06)

## MASSIF DU SANCY ET CANTAL

« Abondance de biens parfois nuit... » Les chutes de neige en Auvergne sont généralement suivies de périodes de redoux, ce qui fait que l'épaisseur de neige est rarement très importante même sur les sommets. De plus, dans la dernière décade la neige ne faisait guère d'apparition stable avant fin janvier. Cette année a fait exception avec une période froide quasi continue depuis début décembre. Résultat : de fortes accumulations de neige et pour la première fois de mémoire locale au Mont Dore de grosses avalanches qui ont balayé un ensemble de couloirs raides, recouvert et couché deux téléskis et se sont arrêtées à quelques dizaines de mètres du parking de la station. Heureusement il était 7 heures 30 et personne ne se trouvait sur les pistes. La station, qui se félicitait d'une saison exceptionnelle a ainsi échappé à une catastrophe de grande ampleur. Dans les jours précédents, la liaison avec Super Besse qui venait juste d'être achevée était fermée durant une semaine, l'épaisseur de neige atteignant parfois le niveau des câbles. D'autres avalanches ont balayé des pans entiers de forêts de hêtres dans la réserve naturelle de Chaudefour. Le même phénomène a été constaté dans le Cantal où de nombreuses forêts d'altitude ont souffert des coulées de neige lourde. Autre conséquences d'hivers enneigés ou extension des problèmes alpins : des traces de motoneiges commencent à apparaître dans des espaces jusqu'ici indemnes. Des sociétés organisent des randonnées nocturnes par ce moyen (le Lioran) tandis que d'autres proposent des sorties en quads sur neige, chacun bénéficiant de publicité gratuite par les médias. Le comité régional CAF est intervenu auprès des préfets concernés...

Pour plus d'info : guyrosenberg@wanadoo.fr

## LA DATAR N'EST PLUS, VIVE LA DIACT !

Le décret n° 2005-1791 du 31 décembre 2005 crée la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), en remplacement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) qui existait depuis 1963. Rattachée directement au Premier ministre, la DIACT « prépare les actions et programmes destinés à renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires, à accompagner les mutations économiques, à améliorer l'accessibilité et à promouvoir un aménagement équilibré des territoires ruraux et urbains. » Elle est donc notamment chargée de contribuer à l'élaboration des stratégies nationales de compétitivité économique, de cohésion sociale et de développement durable. La nouvelle DIACT voit donc ses missions élargies par rapport à l'ex-DATAR, avec deux impératifs majeurs : compétitivité et cohésion.

Dans : FNE / Actu Nature n° 36